
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 août, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre dix-neuf, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 23 août 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27
Votants : 19

Date de l'affichage de la
convocation :

23 août 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

3 septembre 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme
JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme
BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes FAUCHARD, BRUNET,
BERRUER..LAFAYE..Mr OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mr
RICHOUX..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..
Mme PETIT.

Absents : Mr DELEAU, Mme AURAT.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr
LIMOGES, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme
COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mr LACAUX à Mme
BERRUER, Mr PINHEIRO à Mme LAFAYE, Mr LUQUET à
Mme LESCURAT, Mme MATHIAUD à Mme DUCEAU, Mr
LEFEBRE à Mme CHIROL.

OBJET : Tarifs cimetière.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2024 est approuvé
(date de publication : 3 septembre 2024).

240831-07



Considérant la demande de concessions au cimetière des
Quéraillies en vue de la pose de cavurnes et considérant que
la ville de Domérat ne propose plus de cavurnes déjà
installées, il convient de compléter les tarifs des cimetières
pour prévoir la cession de concession permettant aux familles
de faire poser de tels équipements.

Pour ce faire, il est proposé à l'assemblée d'approuver les
nouveaux tarifs ci-dessous exposés, élaborés en fonction d'un
prix au m².

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs proposés conformément aux
documents ci-annexés.

.../...



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

CIMETIÈRE TRADITIONNEL (LES CLOSELLES)

TARIFS DES CONCESSIONS, à compter du 1^{er} septembre 2024
Délibération du conseil municipal du 31 août 2024

	30 ANS (80,00 € le m ²)	30 ANS	50 ANS (275,00 € le m ²)	50 ANS			
SUPERFICIE	2,50 m ²	3,75 m ²	Columbarium (2 urnes) 2,50 m ²	3,75 m ²	5 m ²	Columbarium (2 urnes)	
PRIX DE LA CONCESSION	200,00 €	300,00 €	480,00 €	687,50 €	1 031,25 €	1 375,00 €	800,00 €

CIMETIÈRE PAYSAGER (LES QUÉRAILLES)

TARIFS DES CONCESSIONS, à compter du 1^{er} septembre 2024
Délibération du conseil municipal du 31 août 2024

	30 ANS (80,00 € le m ²)				50 ANS (275,00 € le m ²)				
SUPERFICIE	2,50 m² avec cuve individuelle	2,50 m²	3,75 m²	1,65 m² (Cavurne)	2,50 m² avec cuve individuelle	2,50 m²	3,75 m²	5 m²	1,65 m² (Cavurne)
PRIX DE LA CONCESSION	200,00 €	200,00 €	300,00 €	132,00 €	687,50 €	687,50 €	1 031,25 €	1 375,00 €	453,75 €
PRIX DE LA CUVE	2 132,00 €	2 288,00 €	2 646,00 €	/	2 132,00 €	2 288,00 €	2 646,00 €	2 720,00 €	/
TOTAL	2 332,00 €	2 488,00 €	2 946,00 €	132,00 €	2 819,50 €	2 975,50 €	3 677,25 €	4 095,00 €	453,75 €